



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 33218

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les inquiétudes exprimées par les greffiers face au projet de budget du ministère de la justice pour 2009. En effet, alors qu'un magistrat ne peut fonctionner qu'en binôme avec un greffier, celui-ci n'est toujours pas bénéficiaire de la prime modulable, alors que le président de la République a formulé le souhait d'une politique de rémunération des fonctionnaires en partie en raison de leur mérite. Il souhaite savoir si elle entend modifier cette situation et permettre aux greffiers travaillant en juridiction de bénéficier d'une prime modulable, comme leurs collègues affectés à l'administration centrale.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Cette enveloppe va permettre la mise en oeuvre d'une modulation indemnitaire au mérite dont bénéficieront notamment les greffiers des services judiciaires. Les modalités de cette modulation indemnitaire n'ont pas été arrêtées définitivement dans l'attente de la concertation indispensable avec les syndicats de fonctionnaires. Cette concertation aura lieu dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33218

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8958

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 818